

From: REP PERS OSP USE LUXEMBOURG
Cc: REP PERS OSP USE LUXEMBOURG
Subject: Luxembourg attractivité : plan d'action 2.0 ?
Date: lundi 29 avril 2024 15:28:20



**Union
Syndicale
Fédérale
Luxembourg**

Luxembourg attractivité : plan d'action 2.0 ?

Luxembourg, le 29/04/2024

Le 12 avril dernier, vos syndicats et le Comité Local du Personnel ont été invités par la DG HR à une réunion de haut niveau. Également invités : les directeurs généraux et chefs de service de Luxembourg. L'ordre du jour portait sur l'attractivité du site de Luxembourg, y compris la surfacturation des coûts hospitaliers. Ceci en réponse à l'insistance de vos représentants du personnel sur la question de l'attractivité (le logement et les frais médicaux jouant un rôle majeur). À titre de référence, veuillez noter que les syndicats (à l'exception d'un) travaillent conjointement sur cette question afin de garantir le meilleur résultat possible dans le contexte donné de contraintes budgétaires ([lien](#)).

La DG HR a logiquement axé ses informations sur trois thèmes : logement, santé et recrutement. Le directeur général f.f. de la DG HR, Christian Roques, a fait savoir que le CALUX (Chefs d'Administration des Institutions au Luxembourg) a mandaté la Commission pour rechercher des solutions qui puissent améliorer l'attractivité du Luxembourg. Ceci pour faire suite au plan existant d'action en 12 points ([lien](#)), ainsi que la surfacturation médicale non résolue. En effet, celle-ci persiste malgré tous les efforts pour réduire l'écart entre les remboursements RCAM et les coûts réels pour le personnel.

La réunion était en fait une discussion ouverte sur ce qui est nécessaire et faisable. La DG HR a partagé son point de vue sur ce qui est de l'ordre du possible et ce qui ne l'est pas; en supposant que toutes les parties ne veulent pas risquer d'ouvrir le statut¹.

Nous pensons important à ce stade de vous informer des principaux éléments généraux partagés :

- **Coefficient correcteur** : La DG HR a expliqué en détail pourquoi l'introduction d'un coefficient correcteur pour le Luxembourg est un « no go », car elle nécessite une ouverture du statut (c'est-à-dire une réforme) qui ne peut se faire sans risque élevé de conséquences négatives pour tous les membres du personnel de l'UE¹. Le rêve d'une « simple ouverture chirurgicale » de notre statut est clairement mort et enterré, à moins que l'on ne soit heureux de tout risquer.
- **Santé** : Suite aux réunions entre le commissaire Hahn et les autorités luxembourgeoises, la Commission a été priée de se positionner juridiquement d'ici septembre par rapport à une éventuelle intégration dans le régime national (la CNS) ou à un lien plus étroit avec celle-ci. Ceci pourrait permettre un accès et des prix similaires à ceux applicables aux bénéficiaires du régime national. La mise en œuvre éventuelle prendrait cependant quelques années pour devenir réalité. De notre côté, nous avons souligné en particulier que, quoi qu'il arrive, les grands atouts de notre statut devraient rester garantis : notre RCAM et la liberté de consulter au sein de l'UE tout médecin de notre choix.
- **L'allocation de logement** : est à nouveau à l'ordre du jour. Elle soutiendrait en priorité les collègues les moins bien payés, et serait accompagnée d'autres mesures sociales telles que le logement temporaire pour les nouveaux arrivants. Une allocation de logement serait budgétairement faisable pour nos collègues qui en ont le plus besoin. Pour rappel : dans le contexte actuel de forte pression sur le budget, le Conseil a clairement indiqué qu'il y aurait « zéro augmentation » pour la rubrique 7.

Vos représentants du personnel ainsi que les DGs présents ont insisté pour que la DG HR communique au personnel des informations détaillées concrètes, y compris un calendrier clair. Nous laissons donc délibérément à l'Administration le soin de vous communiquer les détails.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg reste vigilante et vous tient informés.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg demande la mise en place rapide d'une allocation de logement (comme elle l'a toujours fait) car la situation s'aggrave de jour en jour.

¹ Pour rappel, le statut peut être « ouvert » à l'initiative de la Commission. Toutefois, une fois l'initiative mise sur la table du Conseil, celui-ci est libre de modifier le texte proposé à sa guise. À ce stade, la Commission n'a aucun pouvoir d'intervention. Rappelons également que toutes les réformes précédentes du Statut ont entraîné une dégradation de nos conditions de travail.

Nous vous offrons ce que nous sommes réellement, ni plus ni moins



UNION SYNDICALE FEDERALE LUXEMBOURG

Contact: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-Luxembourg.eu

Vos représentants :

BECH et T2:

P. ALMA
C-A POPESCU
N. MAVRAGANIS
A. KYRAMARIOS

QP:

M. COLLIGNON
E. BASTIEN

CPE:

J. MECHIN
M. TAMI

Gasperich:

N. FETTAH
C. PALADINO
S. KARDARAS
P. VAKONDIOS

Union Syndicale Fédérale Luxembourg est une des organisations reconnues représentant officiellement le personnel de la Commission Européenne. Vous recevez des communications de l'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** parce que vous travaillez dans les institutions européennes et que vous êtes donc inscrit dans son répertoire officiel.

[Se désabonner](#) – [Déclaration de confidentialité](#)